

Direction de l'Éducation
et de la Réussite de la
province Sud

55 rue Georges
Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@provin
ce-sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Nouméa, le 28/07/2026

Le bureau des collèges et des moyens

Objet : Collège Gabriel Païta – Réfection partielle du sanitaire garçon.

Annexe : Photos.

Monsieur le Directeur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour la réalisation des prestations suivantes :

Prestations générales

- La protection des locaux et des installations pendant toute la durée des travaux ;
- L'évacuation des déchets et gravats vers une filière agréée ;
- Le nettoyage complet du chantier avant travaux et à l'issue des travaux.

Plomberie / sanitaire

- La dépose et le remplacement du robinet de puisage fuyard (cf. photos n° 1 et 2) ;
- La dépose de la cuvette de WC cassée et la fourniture et pose d'une cuvette neuve du même type que l'existant avec raccordement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation existants (cf. photo n° 3) ;
- Le débouchage des siphons de sol obstrués et le remplacement de ceux endommagés ou corrodés ;
- Le débouchage et le remplacement des siphons de vidange des auges collectives (cf. photo n° 6 et 10) ;
- La dépose et le remplacement des robinets de puisage des auges endommagés (tordus, cassées ou bouchées) par une robinetterie neuve de type anti-vandalisme (cf. photos n° 8 et 10) ;
- La fourniture et la pose de robinets de puisage neufs de type anti-vandalisme aux emplacements des auges collectives actuellement dépourvus de robinetterie (cf. photos n° 8 et 10) ;
- La vérification de l'étanchéité générale des réseaux d'alimentation et d'évacuation, et la reprise de tout point de fuite complémentaire identifié en cours de chantier.
- La reprise de la traversée de canalisation (sous-sol) dans le mur béton dépourvue de fourreau (canalisation au contact direct du béton) : dépose du tronçon concerné, pose d'un fourreau de protection conforme, remise en place de la canalisation et traitement de l'étanchéité au point de traversée (cf. photos n° 13, 14 et 15) ;
- La réparation de la canalisation d'eau apparente identifiée dans l'un des blocs sanitaires, y compris la reprise de l'ensemble de ses raccordements (cf. photo n° 11) ;

Menuiserie métallique / portes

- La dépose et l'évacuation des 2 portes existantes encore en place, vers une filière agréée (cf. photo n° 5) ;
- La fourniture et la pose de portes métalliques neuves, fabriquées sur mesure, pour l'ensemble des 9 blocs sanitaires (cf. photos n° 5 et 7) ;
- La fourniture et la pose des quincailleries neuves adaptées au support métallique (paumelles, poignées, verrous, butées...) ;
- Les réglages et essais de fonctionnement de l'ensemble des portes posées.

Les portes neuves devront être fabriquées sur mesure, aux dimensions de chaque huisserie existante (hauteur de l'ordre de 2 000 mm, largeur de l'ordre de 800 mm, cotes à confirmer par relevé sur site), et présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- Ossature en tube carré ou rectangle galvanisé et remplissage en tôle d'acier ;
- Traitement anticorrosion complet (galvanisation à chaud et/ou thermolaquage) ;
- Peinture de finition (laquage) sur l'ensemble de la porte, teinte à définir ;
- Système de verrouillage horizontal type taquet, positionné à environ 1 000 mm du sol, actionné par un levier intérieur (rotation d'environ 90° assurant la prise dans un gousset fixé sur l'huisserie), sans aucune partie saillante à l'extérieur ;
- Quincailleries neuves adaptées au support métallique ;
- Finition soignée, prête à l'emploi.

Gros œuvre / carrelage / plâtrerie

- La reprise ou le remplacement des carreaux de faïence cassés ou descellés, notamment en pied de cloisons et en angles (cf. photo n° 9) ;
- La réfection des éclats de béton au niveau des soubassements de murs et cloisons, y compris le traitement des zones affectées par l'humidité et les moisissures (reprise du support, réfection des finitions carrelage / enduit) (cf. photo n° 9) ;
- Le remplacement des éléments manquants ou fissurés, avec raccord de teinte et de format à l'existant.
- La dépose des plaques de placoplâtre du coffre habillant les canalisations d'eau, fortement dégradées par le dégât des eaux constaté (plaques désagrégées, moisissures), et la repose de plaques neuves hydrofuges, avec vérification de l'état des canalisations intérieures, traitement des joints, finition prête à peindre et remise en peinture des surfaces reprises en harmonie avec l'existant (cf. photo n° 12) ;

Les travaux devront être réalisés durant les deux semaines de vacances scolaires du mois d'octobre 2026 (du 10 au 25 octobre 2026).

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Compte tenu de la nature des prestations objet de la présente consultation et des contraintes techniques liées aux travaux, une visite du site est fortement recommandée préalablement à la remise de l'offre.

Une visite est organisée le **mercredi 5 août 2026 à 10h00**. Les candidats souhaitant y participer doivent impérativement s'inscrire par courriel à l'adresse **des.gestion-college@province-sud.nc** au plus tard le **mardi 4 août 2026 à 16h00**.

Aucune autre visite ne sera organisée. Toutefois, en cas de contrainte particulière dûment justifiée, notamment pour les entreprises situées hors de l'agglomération de Nouméa, l'acheteur public pourra communiquer des informations complémentaires par tout moyen.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **vendredi 14 août 2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc**.

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;

- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Durée de la ou des garanties ;
- Délai d’approvisionnement et délai de réalisation des travaux.

Dans l’hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l’offre les documents suivants afin de faciliter l’instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;
- Extrait RIDET ;
- Relevé d’identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de ma considération distinguée.

ANNEXE : PHOTOS



3



4







9



10





13



14



